



**COMMUNE DE
SAILLANT**

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 07 Décembre 2024

Date de la convocation : 29 Novembre 2024

Date de la séance : 07 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE.

Absent (1) : Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 9

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

2.DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2024 ET DU FIC 2024 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

3.DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA FACADE DE L'ANCIENNE POSTE

4.DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DU MUR DE L'ANCIEN CIMETIERE

5.PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE

6.RECRUTEMENT DE DEUX VACATAIRES EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

7.MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PREVOYANCE COLLECTIF AU PROFIT DES AGENTS ET FIXATION DU MONTANT DE PARTICIPATION

8.REVISION DU RIFSEEP AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAILLANT

9.BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

10.DESIGNATION DE TROIS NOUVEAUX DELEGUES AUPRES DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE

11.DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

12.DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA CANTINE DE L'ECOLE DE SAILLANT

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Danièle HORTALA comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 11 Octobre 2024 :

- EMPRUNT POUR RACCORDEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE MERLONNE A LA STATION D'EPURATION DU BOURG – BUDGET ASSAINISSEMENT
- SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION DU POSTE DE REDACTEUR
- DETERMINATION TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE
- ADHESION AU CNAS
- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023
- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023
- APPROBATION DU RAPPORT N°8 DE LA CLETC
- FACTURATION DES HEURES DE L'ATSEM DE SAILLANT AUX COMMUNES D'EGLISOLLES ET DE VIVEROLS
- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

- AUTORISATION SIGNATURE ACTES ENGAGEMENT EGLISE
- CHOIX ENTREPRISE LOT N°5 « VITRAIL » POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE ST-PIERRE

PV approuvé à l'unanimité (9 voix pour).

2. COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que depuis 2010, une compensation du budget eau au budget communal est mise en place.

Depuis 2010, le pourcentage de leur masse salariale a été fixé comme suit :

- Pour l'agent technique : 15 % (ce qui correspond à 4,5 h sur 30,5 h)
- Pour l'agent administratif : 5 % (ce qui correspond à 1,3 h sur 26 h)

Le Conseil Municipal, unanime, décide de poursuivre cette compensation dans les mêmes conditions.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2024 ET DU FIC 2024 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des voiries communales visitées et retenues par la commission des chemins qui nécessitent de grosses réparations. Il propose de programmer la remise en état de ces voiries dans le courant de l'année 2025.

Cette liste comprend les villages ci-après :

- LE BOSTVIRONNOIS (VC 11.10)
- LA FOLLEAS (VC 17.3)
- HAUTEVILLE (VC 18.2) – Antenne CHOMETTE

L'ADIT 63 a réalisé une estimation détaillée des travaux pour 57 232,00 € HT (Le Bostvironnois : 28 542,00 € / La Folléas 19 362,00 € / Hauteville antenne CHOMETTE : 9 328,00 €).

Les travaux pourraient être subventionnés par le FIC et la DETR.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le FIC nous a alloué une enveloppe de 129 000 € sur 4 ans (2023 – 2026). A l'heure actuelle, il nous reste 39 440 € sur ces 129 000 €.

Il propose alors d'utiliser toute l'enveloppe restante du FIC. De ce fait, aucune voirie ne pourrait être refait en 2026.

Pour ce qui est de la DETR, la Préfecture nous a alloué une enveloppe de 100 000 € sur 2 ans, à répartir entre 2024 et 2025. A l'heure actuelle, il nous reste 46 385 € sur ces 100 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, accepte la proposition de M. Le Maire d'utiliser toute l'enveloppe restante du FIC, soit pour 39 440 € de travaux.

Il accepte de réaliser les travaux de remise en état des voiries VC11.10, VC17.3 et VC18.2 antenne Chomette pour 57 232,00 € HT une fois les accords de subvention obtenus.

Il charge Monsieur le Maire de monter des dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. auprès de la Préfecture ainsi qu'au titre du F.I.C. auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement suivant est accepté :

- * subvention D.E.T.R. 30 % de 46 385,00 € : 13 915,50 euros
- * subvention F.I.C. 40 % de 39 440,00 € : 15 776,00 euros
- * autofinancement : 27 540,50 euros

→ Soit un total de 57 232,00 € HT

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DU MUR DE L'ANCIEN CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur de l'ancien cimetière, le long du Chemin du Pontet, présente des signes de faiblesse et a besoin d'être refait. Il est nécessaire de démolir l'ancienne couverture et d'en créer une nouvelle ainsi que de rejoindre le mur en pierres.

L'entreprise ROBERT MACONNERIE a établi un devis pour 15 060 € HT.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de réfection du mur de l'ancien cimetière, le long du chemin du Pontet et charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demande de subvention pour ces travaux (Dossiers à monter au titre du FIC auprès du Département et au titre de la DETR auprès de la Préfecture).

Le plan de financement suivant est accepté :

- * subvention FIC 40 % : 6 024,00 euros
- * subvention DETR 30 % : 4 518,00 euros
- * autofinancement : 4 518,00 euros

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA FACADE DE L'ANCIENNE POSTE

En continuité de la démolition de la Maison Rage, la façade mitoyenne de l'Ancienne Poste a besoin d'être rénovée.

Cette façade est délabrée, et entâche notre bourg joliment refait lors du PAB.

Plusieurs devis ont été réalisés. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise ROBERT MACONNERIE pour 8 000 € HT.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de réfection de la façade mitoyenne de l'ancienne poste ; ceci dans la continuité de l'aménagement du bourg en 2020 et charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demande de subvention pour ces travaux (Dossiers à monter au titre du FIC auprès du Département et au titre de la DETR auprès de la Préfecture).

Le plan de financement suivant est accepté :

- * subvention FIC 40 % : 3 200,00 euros
- * subvention DETR 30 % : 2 400,00 euros
- * autofinancement : 2 400,00 euros

Il charge Monsieur le Maire de valider le devis de 8 000,00 € auprès de l'entreprise ROBERT une fois les accords de subventions obtenus (ou une fois les accusés de réception de dépôt des dossiers de subventions reçus).

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

6. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le souhait de poursuivre les travaux de réfection de l'Eglise Saint-Pierre. Il convient désormais de délibérer concernant la tranche 2 « ravalement de façades ».

Selon les devis et actes d'engagement des différentes entreprises, les travaux de la tranche 2 s'élèvent à 165 411,36 €. Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 s'élèvent à 7 371,45 € HT.

Afin de financer cette tranche 2, il convient de solliciter des subventions auprès de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), du Conseil Régional et du Conseil Départemental, sur un montant de 174 862,81 €.

Le Conseil municipal, unanime, Monsieur le Maire de monter les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le plan de financement suivant est accepté :

- * Subvention DRAC 25 % de 174 862,81 € : 43 715,70 €
- * Subvention Conseil Régional 30 % : 52 458,84 €
- * Subvention Conseil Départemental 24 % : 41 967,07 €
- * Autofinancement : 36 721,19 €

Il autorise M. Le Maire à signer les ordres de service de la tranche 2 seulement quand les accords de subventions seront obtenus.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

7. RECRUTEMENT DE DEUX VACATAIRES EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population 2025 à Saillant aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Il y a besoin de recruter 2 agents pour réaliser cette mission.

Le Conseil municipal, unanime, d'instituer le recrutement de deux vacataires pour réaliser le recensement de la population 2025, du 16 janvier au 15 février 2025 et de recruter Emilie COSTE et Maëlle QUATRESOUS pour réaliser cette mission.

Il fixe la rémunération de chaque vacataire à 600 € nets pour la réalisation complète de cette mission.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

8. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PREVOYANCE COLLECTIF AU PROFIT DES AGENTS ET FIXATION DU MONTANT DE PARTICIPATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une ordonnance et un décret de 2021 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Après avoir entendu les possibilités présentées par M. Le Maire et vu l'avis du Comité social territorial favorable en date du 04.12.2024, le Conseil Municipal, unanime, décide de mettre en place un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire (pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires et agents contractuels de droit public en contrat permanent) à la date d'effet du 01/01/2025.

Il décide de retenir la proposition de Groupama, au taux de 1,96 % et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Enfin, il décide de participer à hauteur de 50 % de la cotisation de chaque fonctionnaire titulaire et stagiaire et de chaque agent contractuel de droit public en contrat permanent (cotisation identique pour tous les agents, exprimée en pourcentage de leur rémunération), avec un minimum de 7 € mensuels.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

9. REVISION DU RIFSEEP AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAILLANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) avait été mise en place en CM en 2020. Cette année, il convient de le revoir.

L'assemblée délibérante doit fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution du régime indemnitaire.

Ce RIFSEEP comprend 2 parts : l'IFSE et le CIA.

Après avoir entendu les propositions de M. Le Maire et vu l'avis du Comité social territorial favorable en date du 22.11.2024, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'IFSE et le CIA. Il autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes énumérés auparavant.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

10. BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) ont été proposées à la concertation et sont désormais soumis au Conseil Municipal pour avis.

Après présentation des différentes cartes à l'assemblée, le Conseil municipal, unanime, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Il charge Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération accompagnée des cartes nécessaires à une bonne compréhension des périmètres, à M. Le Préfet, M. le Référent préfectoral aux énergies renouvelables, M. Le Président de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, M. le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, au titre de la Charte du Parc, du SCoT Livradois-Forez et en tant que gestionnaire des zones Natura 2000.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

11. DESIGNATION DE TROIS NOUVEAUX DELEGUES AUPRES DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE

Suite au décès de l'un des trois délégués auprès du SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE, il convient d'en désigner des nouveaux.

Le Conseil Municipal, unanime, désigne comme délégués Danièle HORTALA, Mireille CARRET et Thibault CALMARD (suppléant).

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

12. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des virements de crédits en investissement ; à savoir :

- Imputation D231 – Opération 171 : - 8000,00 €

- Imputation D1641 : + 8000,00 €

- Imputation D615231 : - 1500,00 €

- Imputation D66111 : + 1500,00 €

- Imputation D2088 – Opération 173 : - 6000,00 €

- Imputation D2188 – Opération 117 : + 6000,00 €

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour effectuer ces mouvements de crédits.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

13. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA CANTINE DE L'ECOLE DE SAILLANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux sont indispensables au sein de la cuisine de l'école.

Il est nécessaire de remplacer l'évier actuel ainsi que le meuble sous le lave-vaisselle.

Plusieurs devis ont été réalisés. L'offre la mieux-disante est celle de la société MAG PRO de SAVIGNEUX qui a présenté un devis de 3 230,00 € HT pour une nouvelle plonge sur meuble bas et pour un support lave-vaisselle.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de réfection de la cantine de l'école de SAILLANT et charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demande de subvention pour ces travaux (Dossiers à monter au titre de la DETR auprès de la Préfecture et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes (aide intitulée « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI »)).

Le plan de financement suivant est accepté :

- * subvention REGION AURA 40 % : 1 292,00 euros
- * subvention DETR 30 % : 969,00 euros
- * autofinancement : 969,00 euros

Il charge Monsieur le Maire de valider le devis de 3 230,00 € auprès de la société MAG PRO une fois les accusés de réception de dépôt des dossiers de subventions reçus.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

DOSSIERS EN COURS

PLUI : ALF a embauché une nouvelle technicienne que nous avons rencontrée. Après divers échanges, 95 % de nos demandes initiales ne devraient pas être prises en compte.

Maison Rage :

L'acte d'achat a été signé il y a quelques jours. Nous allons désormais pouvoir acter les servitudes.

Station de Merlonne : Travaux en cours. Le 1^{er} acompte a été payé.

Viabilisation du terrain Chapot : 2 devis ont été fait pour réaliser le bornage. Voir pour le permis d'aménager.

Travaux cantine : Un contrôle sanitaire par les services de la Préfecture a eu lieu. Nous devons mettre en place une multitude de procédure, changer du matériel, former les agents... Le coût devrait avoisiner les 10 000 € (voir délibération point 13.)

Travaux divers :

- Des quilles en plastique devraient être installées devant le Monument aux Morts pour éviter l'endommagement des pavés par les camions et tracteurs.
- La porte de secours sur l'arrière de l'école va être remplacée car elle est en mauvais état

De nouveaux columbariums vont être installés dans le cimetière car ceux que nous avons sont tous vendus (LEVEILLE-QUIET).

Classement de voirie : enquête publique en cours

QUESTIONS EN COURS

- Recensement de la population : M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il est très important d'informer la population.

- Le Compte-rendu de la réunion des associations est fait par D. HORTALA
- Le compte-rendu de la réunion CRTE est fait par M. Le Maire
- Le compte-rendu de la réunion des Maires est fait par D. HORTALA
- Le sapin de Noël a été donné par M. CHAMBAT
- Les colis des Anciens sont prêts. Ils seront à distribuer la semaine prochaine.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 11 janvier 2025

La séance est levée à 11h45.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Danièle HORTALA

